



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

**Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 10 Juin 2022**

**L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

**Pouvoirs :**

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :**

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

**Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_72**

**Objet : FETES PATRONALES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la Commune de Tende organise deux fêtes patronales durant l'été : la Fête de la St Eloi et la Fête de la St Roch appelée Fête paysanne

La fête de la St Eloi, qui se déroulera cette année le 9 Juillet, est célébré à Tende depuis le XVIIIe siècle et cette cérémonie est profondément ancrée dans le cœur des tendasques.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la dévotion à Saint Eloi s'est développé au moyen âge et très vite on lui a attribué un pouvoir spécial sur les chevaux. Il a été alors honoré par tous ceux qui utilisent les équidés : muletiers, charretiers, etc. La situation géographique de Tende, sur la route du sel et au pied du col qui porte le même nom, a contribué au développement des activités de muletiers qui transportaient les marchandises et les passagers d'un versant à l'autre du col.

La Fête paysanne organisée par la Commune rencontre un succès tant pour la promotion des produits agricoles et apicoles qu'auprès de la population touristique et résidante du canton. Cette manifestation organisée mi-août a lieu en étroite liaison avec la Saint Roch, « fête des bergers ». Elle donnera lieu à des expositions de produits locaux : agriculture, artisan, etc., ainsi que des ateliers de découvertes, le tout dans un cadre festif animé par des groupes musicaux.

Le coût prévisionnel de ces deux fêtes s'élève à :

- 12 000 € TTC pour la fête de la St Eloi
- 16 800 € TTC pour la fête paysanne

Compte tenu de l'intérêt touristique et patrimonial de ces deux fêtes organisées par la Commune, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du Département.

*Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :*

- Autorise le Maire à solliciter l'aide du Département pour les deux fêtes patronales organisées par la Commune de Tende
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents afférents

***Adoptée à l'unanimité***

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.*

*Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :